

LE CENTRE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION CONSEILLE LES PATRONS EN DIFFICULTÉ

"Rien de pire que de mettre la tête dans le sable"

Expert auprès du CIP (centre d'information et de prévention) de Vaucluse, Jacky Cyrille, ancien président du tribunal de commerce d'Avignon, informe sur le rôle majeur que peut jouer cet organisme composé d'anciens juges, experts-comptables et commissaires aux comptes, et avocats bénévoles auprès des chefs d'entreprise en difficulté.

■ L'activité est-elle soutenue pour vous en ce moment ?

Actuellement, non. Mais nous nous attendons à un accroissement très fort dans les mois qui viennent. Car beaucoup d'aides ont été jusqu'ici distribuées aux entreprises. Pour certaines, il s'est agi de dons en argent, mais pour d'autres ce sont des prêts, des avances de trésorerie qu'il va falloir rembourser. Et c'est à ce moment-là que ça va devenir compliqué, si la conjoncture ne redémarre pas bientôt.

■ Le pire est donc à venir ?

Il ne faut pas se voiler la face, il va y avoir des dégâts. Et le conseil que nous pouvons donner dans le cadre du CIP,

c'est que les chefs d'entreprise n'attendent pas qu'il soit trop tard pour réagir. Avec une expérience de dix ans dans la prévention, je me suis aperçu que les petits patrons attendent trop longtemps, en espérant toujours pouvoir s'en sortir seuls. De fait, par défaut d'anticipation, la situation, à un moment donné, devient tellement grave qu'il n'existe plus de solution.

■ Concrètement, quand faut-il commencer à s'alarmer ?

Dès qu'on enregistre des premières difficultés de trésorerie, un fournisseur ou un client qui ne paie pas, des charges dont on n'a pas pu s'acquitter dans les délais...

■ Quels moyens existent-ils pour s'en sortir ?

Il y en a toute une panoplie. Le rôle du CIP est d'ailleurs de proposer des solutions au chef d'entreprise. Car ce dernier, bien souvent, est ignorant des solutions à sa disposition.

Beaucoup ne savent pas qu'il peut y avoir un contact direct avec l'Urssaf, les impôts. Contrairement à ce qu'on



Jacky Cyrille travaille depuis plus d'une décennie dans le domaine de la prévention. / PHOTO CYRIL HIÉLY

peut penser, les agents de ces organismes sont à l'écoute des chefs d'entreprise dans les moments difficiles. Ils peuvent notamment proposer des re-

ports d'échéances. La pire des choses est de mettre la tête dans le sable en se disant "ça va passer".

■ Comment se déroule un entretien au CIP ?

Le chef d'entreprise fait face à un ancien juge, un expert-comptable et un avocat. Chacun dans son domaine lui expose les solutions qui s'offrent à lui. La décision finale lui appartient. Ces rendez-vous sont gratuits, confidentiels, et se tiennent une fois par semaine, le jeudi en général, à Avignon.

■ Quel message voudriez-vous faire passer ?

Se résoudre à aller voir le président du tribunal de commerce pour demander une période de redressement judiciaire ou de sauvegarde, ce n'est pas une catastrophe, c'est une décision de gestion qui permet souvent de sauver l'entreprise. Il faut simplement s'y prendre suffisamment tôt.

Recueilli par Laurent RUGIER

CIP 84 : 141, route des Rémouleurs, Avignon.
☎ 04 90 27 52 84. cipvaucluse@gmail.com